

Conseils parents

Dites-lui qu'il n'est pas fautif et parlez avec lui de ce qu'il a vu. Expliquez-lui que la plupart des contenus choquants sont de la fiction, que ça ne se passe pas comme ça dans la vraie vie. S'il est très perturbé et n'arrive pas à en parler, consultez un psychologue qui l'aidera à se sentir mieux. Il existe des sites légaux qui permettent de télécharger gratuitement, comme : <http://www.beezik.com> ou encore <http://www.jamendo.com> Sur MSN, vous pouvez, en installant le logiciel de contrôle parental, gérez vous-mêmes les contacts de votre enfant. Dans les autres cas, parlez avec votre enfant de ce qu'il fait sur Internet, avec qui il discute, de la même manière que vous lui demandez ce qu'il fait avec ses amis dans la vraie vie. Les parents et professeurs devraient :

1) **Parler d'internet et prendre le temps de découvrir avec l'enfant** cet espace particulier. Demander à l'enfant de montrer ce qu'il aime faire sur internet en essayant de ne pas être choqué ou de ne pas sur-réagir si cela ne correspond pas à nos centres d'intérêts personnels.

2) **Stimuler la créativité de l'enfant.** Leur montrer où se trouvent les contenus les plus appropriés à leur développement, qu'ils pourront ensuite s'amuser à explorer. L'enfant pourra ainsi apprendre et découvrir de nouveaux sites, jouer à de nouveaux jeux, écrire un blog, créer un site... Il faut stimuler leur imagination en leur montrant l'étendue des possibilités.

3) **Etablir ensemble des règles et des limites.** Quand ? Où ? Pourquoi faire ? Combien de temps l'enfant peut-il utiliser son téléphone ou l'ordinateur ? En étant à l'écoute des besoins de l'enfant et en établissant des règles justes, il sera plus à même de s'y tenir.

4) **Protéger les données personnelles** et aider l'enfant à

comprendre que les informations ou photos mises en lignes peuvent rester visible pour tout le monde et pour toujours. Il faut les aider à instaurer des hauts niveaux de protection pour leurs données personnelles en paramétrant bien leurs comptes sur les réseaux sociaux.

5) **Penser à utiliser le contrôle parental** pour filtrer certains sujets (par exemple la violence ou la pornographie) et limiter le temps de navigation des enfants.

6) **Eviter d'installer un ordinateur dans la chambre des enfants** et le mettre plutôt dans le salon. Cela rendra plus facile le suivi des habitudes de navigation des enfants, et ce de façon quotidienne. Votre enfant doit être âgé d'au moins 13 ans pour s'inscrire sur Facebook. Pour le protéger sur le réseau social, demandez-lui d'activer ses « Paramètres de confidentialité » et de bien gérer ses contacts en formant des groupes (famille, amis proches, autres...) et en sélectionnant les contenus auxquels ceux-ci auront accès. Twitter est un réseau social qui permet aux utilisateurs d'exprimer leurs actualités, idées, pensées et opinions à travers des messages de 140 caractères maximum, appelés des tweets (gazouillis). Quand il publie quelque chose, on dit que l'utilisateur tweete. À part tweeter, les utilisateurs s'abonnent aux personnes ou organisations dont ils souhaitent suivre l'actualité. L'utilisateur qui « suit » un autre est appelé follower (abonné). C'est ainsi que sur twitter, on a 2 listes de contact : les personnes qui nous suivent, et les personnes que l'on suit. Chez les jeunes, l'objectif est souvent d'avoir le plus de followers possible, comme les stars ! Twitter compte actuellement environ 500 millions d'utilisateurs, dont plus 300 millions ayant un profil actif. Il est possible d'utiliser l'application Vine de Twitter qui permet aux utilisateurs d'insérer une vidéo de 6 secondes dans leur tweet. Twitter peut être accessible à partir du site internet : www.twitter.com ou sur une application mobile disponible sur différents appareils et plateformes. L'évolution permanente des

nouvelles technologies expose les enfants à des risques toujours renouvelés. Pour se protéger et protéger les mineurs, il est primordial de connaître les risques de l'internet et de savoir comment réagir. Les principaux risques à connaître sont les suivants : L'exposition involontaire à des images choquantes Les rencontres avec des personnes malintentionnées Le cyber-harcèlement (insultes, moqueries, publication de photos sans autorisation...) La diffusion des informations personnelles (nom, adresse, numéro de téléphone...) La consommation excessive : notamment de jeux Ainsi sur Internet, comme dans la vie réelle, les parents ont un rôle majeur à jouer : les enfants ont besoin d'être guidés et accompagnés. Dans la majorité des cas vous devez demander à votre opérateur d'activer le contrôle parental. Ce contrôle protégera votre enfant des sites interdits aux mineurs. Pour l'instant seul les iPhone proposent un contrôle parental réellement efficace. Vous trouverez sur le site de l'Association e-Enfance (www.e-enfance.org) de l'aide pour mettre en place un logiciel de contrôle parental : Cliquer sur la rubrique « Parents », puis sur « Assistance contrôle parental », enfin sur le nom de votre fournisseur d'accès à Internet (Orange, Free, ...), vous n'aurez plus qu'à suivre les indications. Vous pouvez aussi appeler Net Ecoute au 0800 200 000 du lundi au vendredi de 9h à 18h. « No Life » veut dire « sans vie ». Ce sont des personnes qui consacrent leur temps exclusivement à une passion sur Internet, souvent les jeux vidéo, et qui n'ont donc plus de vie réelle. A noter que ce terme est généralement utilisé pour plaisanter par exagération. Ces logiciels filtrent les contenus qui ne conviennent pas aux enfants, selon leur âge (sexe, violence, argent...). Ils permettent aussi de contrôler et de limiter les temps d'accès des enfants à Internet. Tous les fournisseurs d'accès à Internet les proposent gratuitement. Si vous souhaitez l'installer, consultez le centre d'assistance en ligne : [Assistance contrôle parental](#)

Il existe de nombreux moyens de paiement très facilement

utilisables par les enfants qui, la plupart du temps, ne se rendent même pas compte qu'il dépensent de l'argent. Il s'agit de SMS+ (SMS surtaxé pour obtenir un code par exemple), audiotel (appel d'un numéro surtaxé pour recevoir un cadeau par exemple), internet+ (la somme dépensée est directement imputée à la facture des parents). Apprenez à votre enfant de se méfier de tout ce qui est gratuit.

Tout dépend de la maturité de votre enfant. Essayez vous-même le jeu pour juger de l'impact qu'il peut exercer sur votre enfant. Certains jeux violents peuvent servir de « défouloir » aux enfants. Vous pouvez également consulter les fiches de jeux détaillées sur notre site : [Jeux vidéo info parents](#)

Télécharger illégalement est passible de la loi. De plus, les contenus téléchargés illégalement peuvent contenir des mauvaises surprises, telles que des vidéos pour adultes voire des contenus illégaux. Conseillez à votre enfant d'utiliser les sites de téléchargement gratuits et légaux, tels que <http://www.beezik.com>.

Vous pouvez demander le blocage à votre opérateur téléphonique. Sur les iPhones, il est possible de bloquer ou de supprimer la connexion directement depuis le téléphone.